

13

RAPPORT

OBJET : - ACTIONS CITOYENNES : APPEL À PROJETS : RÈGLEMENT D'OCTROI DES SUBVENTIONS AUX ACTIONS CITOYENNES 2011

Depuis 2008, la municipalité a soutenu plusieurs actions en faveur de la citoyenneté notamment par la délégation à la citoyenneté et à la démocratie participative. Des subventions pour un montant total de 10 300 euros ont été allouées pour les opérations suivantes :

- En 2008, « Paroles de jeunes » organisée par Together pour un montant de 4 000 euros,
- En 2009, « Scènes de bancs » organisée par l'AIEM pour un montant de 3 300 euros,
- En 2010, « les 4èmes rencontres internationales de l'éducation citoyenne » organisées par l'association Récit pour un montant de 3 000 euros.

La délégation à la Citoyenneté et à la Démocratie Participative souhaite renforcer cet axe prioritaire en 2011. C'est pourquoi il est proposé un règlement afin de :

- formaliser le périmètre et les modalités d'octroi de ces subventions (règlement joint en annexe),
- lancer un appel à projets.

Une ligne de 25 000 euros est inscrite au budget en 2011.

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : - ACTIONS CITOYENNES : RÈGLEMENT DU PREMIER APPEL À PROJETS

Le Conseil Municipal,

La Commission des Finances entendue,

Vu le budget primitif,

Considérant l'intérêt de multiplier les actions en faveur de la citoyenneté à Metz

DÉCIDE

D'ADOPTER le règlement d'octroi des subventions aux actions citoyennes tel que présenté en annexe du présent rapport,

D'Y CONSACRER une somme globale de 25 000 euros disponible au budget de l'exercice en cours,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à aux projets citoyens concernés et notamment les conventions afférentes,

SOLLICITE toute subvention éventuelle.

Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée :

Patricia SALLUSTI